

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sébastien Dumas

<https://www.cadre21.org/membres/6fa79b8e409d5d7046bca478>

Date d'obtention : 2022-06-21 14:12:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La structure claire et précise que la trousse nous procure. Elle nous permet aussi de ne pas être biaisé ou dans le jugement quand nous devons poser nos questions. Elle met en lumière les étapes de tous et chacun étant impliqués dans la ou les situations de sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra de poser les bonnes questions et de transmettre les informations rapidement et aux bonnes personnes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À l'éducation et sur la prévention de l'utilisation des réseaux sociaux, mais le plus important sur qu'est-ce que le consentement. À l'importance du consentement et du respect d'autrui ainsi que de soi.